



AVIS PUBLIC

VENTE DE TERRAINS MUNICIPAUX

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, greffière de la susdite Municipalité que :

La Ville de Lavaltrie procède à la vente de quatre (4) lots résidentiels situés dans une portion reconnue en îlot déstructuré d’une zone agricole. Les lots sont destinés à un usage résidentiel familial, conformément à la réglementation municipale en vigueur.

Numéro de lot	Superficie	Prix minimal	Localisation
6 714 505	1 790,6 m ²	239 500 \$ + taxes	Rue Notre-Dame
6 714 506	1 790,6 m ²	239 500 \$ + taxes	Rue Notre-Dame
6 714 507	1 790,6 m ²	239 500 \$ + taxes	Rue Notre-Dame
6 714 508	1 790,6 m ²	239 500 \$ + taxes	Rue Notre-Dame

Les terrains sont offerts selon les conditions établies par résolution du conseil municipal et le contrat de vente comporte une clause obligeant, dans un délai de 2 ans suivant la date de signature de l’acte de vente notarié, la construction d’un bâtiment principal.

Ces terrains sont situés sur une rue desservie par le réseau d’aqueduc. Le branchement de service sera assumé par la Ville et réalisé d’ici la fin septembre 2026. Les terrains ne sont pas desservis par le réseau d’égout sanitaire. Ainsi, l’acheteur devra assumer les frais d’installation et d’entretien d’un système sanitaire individuel (fosse septique).

Seules seront prises en considération, les offres d’achat dont le montant offert est égal ou supérieur au prix minimal fixé, pour chacun des terrains, dans le présent avis. Les frais de notaire sont à la charge de l’acquéreur et la notaire désignée pour la transaction est Me Alexandra Bérard du bureau *Maîtres Notaires*.

Les personnes intéressées doivent déposer une offre d’achat en communiquant avec les courtiers immobiliers Alexandre Champagne ou Rémi Paradis de *L’Équipe paradis inc.* à Lavaltrie.

Aucune promesse d’achat ne lie la Ville tant qu’elle n’a pas été acceptée par résolution du conseil municipal. Le conseil municipal se réserve le droit d’accepter ou de refuser toute offre, sans obligation de justification, de ne pas accepter la plus élevée des offres, ou d’annuler le processus de vente en tout ou en partie.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 8 juin 2026

Marie-Josée Charron, greffière